

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **ST MARTIN LE BOUILLANT**

Séance du **13 novembre 2013**

Nombre de conseillers

- en exercice	10
- présents	9
- votants	9
- absents	1
- exclus	0

L'an deux mille treize, le 13 novembre à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LEBEDEL Michel, Maire.

Etaient présents : MM.

LEBEDEL, LEFRANC, LEJEMBLE, MORIN, MARTINET, LEPLANOIS, MMES QUINQUET, DEDIEU, LEJAMTEL. Absent : M. DEBROISE

Date de convocation :

04 novembre 2013

Date d'affichage :

04 novembre 2013

M. me QUINQUET a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

Tarifs concession cimetière

M. Le Maire fait savoir que les tarifs de concession dans le cimetière communal n'ont pas été révalorisés depuis plusieurs années.

Après délibération, le conseil municipal fixe les nouveaux tarifs de concession dans le cimetière communal comme suit :

- 100.00€ à l'intérieur des allées;
- 130.00€ en bordure d'allée.

Ce tarif s'appliquera également aux personnes reprenant une concession accordée à titre perpétuel : les concessions étant émises avec le nom des acquéreurs, les membres de la famille voulant reprendre cette concession devront acquitter à nouveau les droits et tarifs en vigueur au moment de la reprise.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits .

REÇU LE

22 NOV. 2013

SOUS-PREFECTURE D'AVRANCHES

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous Préfecture de Avranches
le et publication ou
notification du



Le Maire, *adjoint*

[Signature]

Signature